

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°48 décision ordonnant la réunion de la Commission chargée du classement du personnel des cadres locaux.....

n°48

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date de publication
30 janvier 1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 26 avril 1928, portant réorganisation des cadres locaux de la colonie

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — La Commission de classement dont la composition est fixée par l'article 9 de l'arrêté du 26 avril 1928, susvisé, se réunira au Palais du Gouvernement le 31 janvier 1931, à 16 heures, pour établir le tableau d'avancement des agents locaux pour l'année 1931. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

chapon-baissac